



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

ET

LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Lundi 6 décembre

De 9h30 à 12h30

Jean-Charles KREBS

Avocat au barreau de Paris

Secrétaire général de la CARPA de Paris

Président d'honneur de l'UNCA

Membre du groupe de travail LCB-FT du CNB

Membre du COLB

Ancien membre du CNB

Ancien membre du Conseil de l'ordre du barreau de Paris

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats apprenants seront en capacité de connaître l'actualité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que les obligations des avocats dans cette matière.

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :

Introduction : l'actualité LBC-FT et les enjeux

Première partie : les obligations des avocats en matière de LCB-FT

- Principe et périmètre de l'assujettissement
- Les obligations de vigilance
- L'obligation de déclaration
- Cartographie et classification des risques et procédures de contrôle interne
- Les obligations relatives au gel des avoirs
- L'autorégulation assurée par les ordres.

Deuxième partie : Le rôle des CARPA en matière de LCB-FT

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52